



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU DOUBS
Canton de
Bavans
Arrondissement
de Montbéliard

Extrait du registre
des délibérations du conseil Communautaire
De la Communauté du Pays de Sancey-Belleherbe
14 Bis rue de Lattre de Tassigny
25430 SANCEY

Nombre de Membres

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 33

Procurations : 3

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Sous la présidence de M. Christian BRAND

Date de
convocation :
09/12/2022
Date
d'affichage :
21/12/2022

Etaient Présents : Christian VIEILLARD, Ulderic LABARUSSIAS, Thomas FRESARD Jean-Pierre VERMOT Christian BRAND, Pascal DUFFNER, Jean-François LEGRAND, Pascal STUDER, Jérôme BOILLIN, Bruno FEUVRIER, Régis DENIZOT, Dominique PERDRIX, Charles SCHELLE, Noël BRAND, Virginie DAYET, Paul MEILLET, Frédéric CARTIER, Yves BRAND, Christiane COUR, Dominique ROUHIER, Béatrice RENARD, Jean-Charles Poux, Virginie RENOUD, GRAIZELY Damien, Frédéric ANDRE, Denis BOITEUX, Michel THIEVENT, Benoît CIRESA, Roland DOURIAUX, , Lionel TORCHIO,

Excusés : Johann DEVAUX, Daniel LAGASSE, Laurent BOILLOT, Francis CHOLET,

Excusés avec pouvoir : M. Vincent COURTY pouvoir à Bruno FEUVRIER, Jeanne-Antide CANTIN pouvoir à Yves BRAND, Gérard DUTRIEUX pouvoir à Benoit CIRESA

Absents : Christian TELIER, Chantal RENAUDE, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Jean-Claude JEANNOT, Catherine MARANDET,

Secrétaire de séance : Jean -Charles POUX

N° 2022-12-15-10

Objet : Tarifs 2023 assainissement collectif - communes hors SIVU de Sancey

VU l'arrêté préfectoral n° 25-2022-01-71-00001 modifiant les statuts de la CCPSB
VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;
VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
VU la délibération du 16 décembre 2021 créant le budget annexe « assainissement » de type M49 ;

CONSIDERANT le transfert de compétence assainissement collectif à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT les conventions de délégation signées pour assurer la compétence à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Une rencontre avec chaque commune a eu lieu afin de définir le tarif 2023 assainissement collectif correspondant aux dépenses et recettes de la commune. Le choix est de proposer un tarif différencié par commune.

Le conseil d'exploitation du 6 décembre 2022 a émis un avis favorable aux tarifs proposés pour l'année 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la fixation d'un tarif applicable à chaque commune composé d'une part destinée à couvrir les charges du service localisées sur la commune,
- **APPROUVE** la composition de la part destinée à couvrir les charges localisées sur la commune : une part fixe (appliquée à chaque abonné) et de la part variable (fonction des volumes consommés),
- **APPROUVE** les tarifs de la part fixe et de la part variable destinées à financer les charges localisées sur chaque commune,

Commune	2023	
	Part fixe (HT)	Part variable (HT)
BELLEHERBE	84 €	3,32 €
BRETONVILLERS	50 €	0,80 €
CHAMESEY	50 €	1,96 €
CHARMOILLE	84 €	3,55 €
CHAZOT	60 €	1,35 €
CROSEY LE GRAND	55 €	2,13 €
LA GRANGE	50 €	2,05 €
RANDEVILLERS	50 €	3,25 €
SERVIN	50 €	0,84 €
SURMONT	50 €	1,45 €
VALONNE	50 €	0,76 €
VELLEVANS	80 €	1,40 €
VELLEROT LES BELVOIR	50 €	3,21 €
VYT LES BELVOIR	60 €	3,45 €

- **RAPPELLE** qu'à ces tarifs hors taxes, dont le produit est destiné à la Régie d'assainissement de la communauté de communes, s'ajoutent :
 - o La taxe sur la valeur ajoutée,
 - o La redevance modernisation des réseaux (reversée à l'Agence de l'Eau)

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 21/12/ 2022



Le Président,

Christian BRAND

